



Centre Communal d'Action Sociale

**COMPTE RENDU REUNION ORDINAIRE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 16 MARS 2023**

Séance du 16 mars à 18h00, sous la présidence de Madame Else TUSCHL. Convocation du 09 mars 2023.

PRESENTS : Mesdames TUSCHL – HARRATH – RUSSELLO – BALTA – BOUR – FRANGIAMORE – ANANICZ.

Messieurs ALBERT – KLEINHENTZ – SAVALLI – JAGER.

ABSENT EXCUSE : Monsieur ESTRADA.

ABSENTS : Mesdames PORT – KERMAOUI.

Messieurs REY – ZIMMERMANN.

PROCURATION : Madame CHEBLI qui a donné procuration à M. JAGER.

PERSONNEL INVITE : Mesdames BURTAIRE – AKOUDAD.

ORDRE DU JOUR

**00 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022**

**01 - POINT SUR LES ACTIVITES ET L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU SEIN
DU CCAS DURANT L'ANNEE 2022**

02 - LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

03 - DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

04 - COMPTE-RENDU OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES

05 - COMPTE-RENDU DES DONNS REÇUS

06 - AUTRES

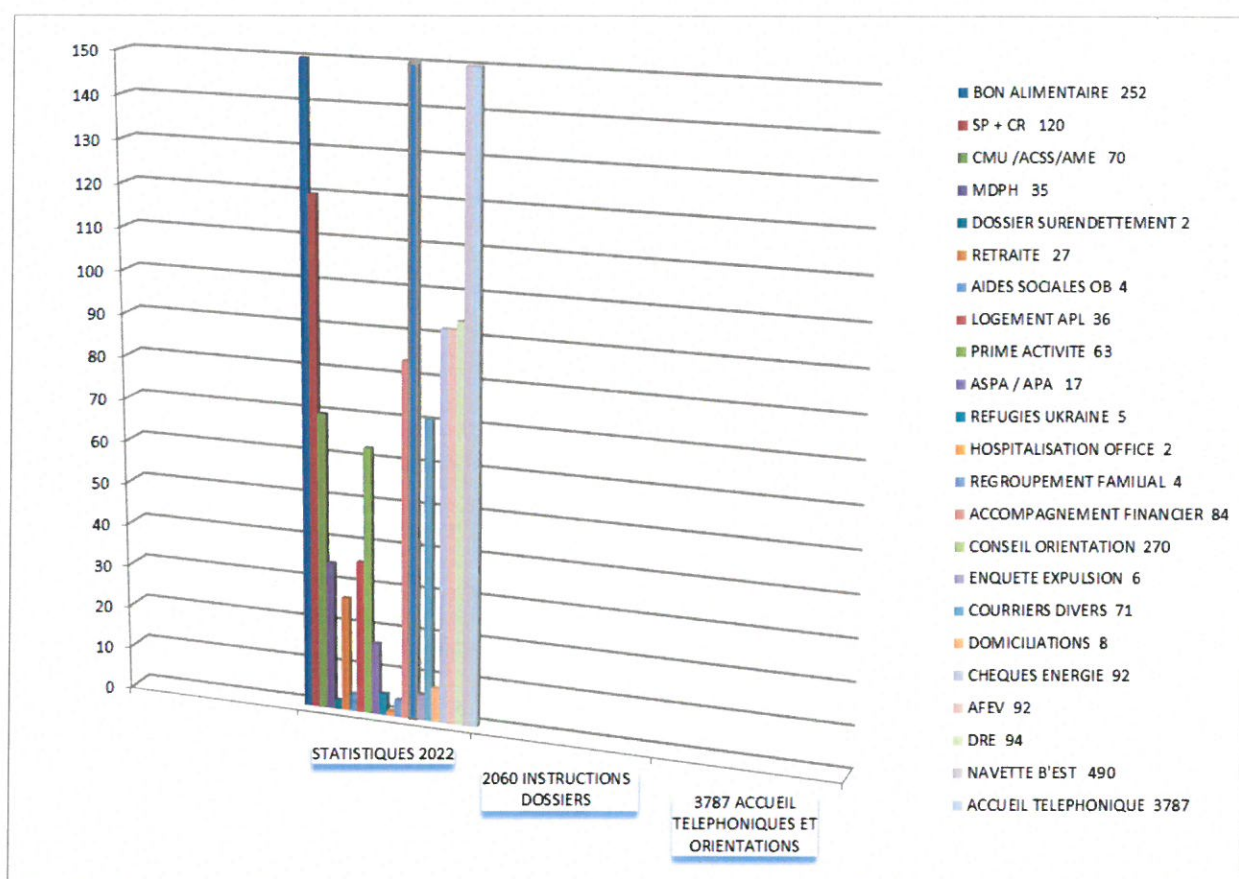
00 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Mme TUSCHL invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2022.

Approuvé à l'unanimité.

01 - POINT SUR LES ACTIVITES ET L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU SEIN DU CCAS DURANT L'ANNEE 2022

Au cours de l'année 2022, le C.C.A.S. a instruit 2 060 dossiers et reçus 3 787 appels téléphoniques. Les motifs de rendez-vous sont variés.



02 - LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée la délibération du 12 décembre 2022 actant l'application de manière anticipée de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Madame la Vice-Présidente explique que cette nouvelle nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce RBF permet de :

- Rappeler les normes applicables,*
- Décrire les procédures internes du CCAS*
- De créer un référentiel commun.*

Madame TUSCHL propose d'adopter le RBF joint en annexe.

Elle précise que le présent RBF est adopté pour le budget du CCAS et qu'il pourra faire l'objet d'adaptation par voie d'avenants adoptés en Conseil d'Administration. De même, lors de chaque renouvellement, un nouveau RBF sera adopté avant le vote de la première délibération budgétaire et pour toute la durée de la mandature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE le règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe.

03- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association GSCF SECOURS CATASTROPHE sollicite le C.C.A.S. pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de venir en aide aux sinistrés touchés par un séisme qui a eu lieu le 06 février 2023 en Turquie et Syrie.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de verser une subvention de 1 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après exposé, délibère, à la majorité, donne son accord au versement d'une subvention de 1000 €.

04- COMPTE-RENDU OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES

Arrivée de M. KLEINHENTZ et Mme HARRATH.

Madame TUSCHL rend compte à l'assemblée des bons alimentaires octroyés depuis la dernière réunion. Depuis le 12 décembre 2022, 41 bons ont été distribués pour un montant de 2 300 €.

Elle dresse également un bilan des bons octroyés au cours de l'année 2022.

242 bons alimentaires ont été distribués pour une dépense totale de 12 550 €.

Comparé à l'année précédente, en 2021, 231 bons distribués, pour un total de 12 670 €.

L'assemblée prend acte.

05 - COMPTE-RENDU DES DONNS REÇUS

Madame AKOUDAD informe l'assemblée que depuis sa dernière réunion le C.C.A.S. n'a reçu aucun don.

L'assemblée prend acte.

06 - AUTRES

Début janvier 2021, la Moselle comptait 28 646 bénéficiaires du RSA, en augmentation de 5.4 % sur un an. Pour aider ces personnes à reconstruire un parcours professionnel durable, le Département a initié le dispositif Relai (Remobilisation vers l'emploi via les associations intermédiaires).

Existant depuis 2019 sous une forme plus restreinte, ce dernier vient d'être renforcé. Il s'adresse désormais aux Ehpad, aux exploitations agricoles et viticoles, aux collectivités et aux associations agréées qui recherchent de la main-d'œuvre et souhaitent contribuer à remettre des bénéficiaires du RSA sur le chemin de l'emploi.

Mme BALTA, directrice de L'AITBH de Forbach nous informe que ce dispositif « Relai » a été mis en place (en annexe le flyer).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.